

cernent la double imposition du revenu et des successions. D'autres négociations ont lieu avec la Suède, en vue de prévenir la double imposition du revenu, et avec l'Union Sud-Africaine en vue de prévenir la double imposition des bénéfices des transports maritimes et aériens.

Deux conventions conclues avec le Gouvernement des Etats-Unis modifient et complètent les conventions du 8 juin 1944 et du 4 mars 1942, qui ont pour objet d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les droits de succession dans les deux pays ainsi que l'impôt sur le revenu. Ces conventions ont été présentées par le Président des Etats-Unis au Sénat américain pour être ratifiées, le 30 juin 1950.

Télécommunications internationales

La répartition des fréquences de toutes les bandes est d'un haut intérêt pour le Canada. Le Service international de Radio-Canada diffuse des programmes à l'intention de presque toutes les parties du monde; d'autre part, le développement rapide du Grand Nord canadien accroît pour le Canada le besoin de voies libres dans les bandes de hautes fréquences.

Les négociations auxquelles le Canada a participé en 1950 avaient surtout pour but de conclure un accord sur les hautes fréquences. Les voies de haute fréquence ont acquis une grande importance au cours des dernières années parce qu'elles sont nécessaires aux services de communications et aux émissions dirigées à grande distance. Une conférence a eu lieu à ce sujet à Rapallo (Italie) du 1er avril au 19 août 1950. L'Union soviétique et ses satellites s'en sont retirés dès le début parce que la Chine nationaliste y participait, et la conférence s'est finalement ajournée sans avoir pu trouver un terrain d'entente. Une autre conférence, dont l'objet eût été de réaliser un accord sur la répartition des fréquences de tout le spectre radiophonique, devait s'ouvrir à La Haye le 1er septembre 1950, mais a été contremandée en raison de ses faibles chances de succès.

Alors qu'on n'aboutissait à rien de positif sur le plan mondial, les négociations régionales obtenaient un certain succès. A la suite d'une conférence tenue à Washington, les Etats de l'Amérique du Nord ont signé, le 21 novembre 1950, un accord concernant la répartition des fréquences de la bande normale de radiodiffusion. Seuls le Mexique et Haïti n'ont pas encore signé cet accord.

L'Union internationale des télécommunications, institution spécialisée des Nations Unies dont le siège est à Genève, est l'un des organismes internationaux les plus importants qui s'occupent du contrôle international des télécommunications. Le Canada est représenté au sein du conseil d'administration de l'UIT, lequel se réunit chaque année. C'est surtout par l'entremise de l'Union internationale des télécommunications qu'on cherchera de nouveau à réaliser une plus grande mesure d'accord et de contrôle internationaux dans tout le domaine des télécommunications.